

Incidence de la fiscalité sur La gouvernance des ressources

Kouider SENOUCI¹ - Mohammed Djamil MERAD BOUDIA² - Ahmed BELBACHIR³

Résumé :

Il existe un lien très fort entre le système fiscal et la croissance économique, dont les impôts constituent le principal levier de fonds pour financer les services névralgiques et l'investissement à long terme. Néanmoins, la relation liant fiscalité et gouvernance reste délaissée dans le domaine du développement. A ce propos, l'approche technique prime sur les autres dimensions qui ne sont pas prises en compte et l'on s'intéresse peu au lien entre le système fiscal et la relation Etat et citoyens dans les pays en développement.

A cet effet, notre problématique se présente comme suit : Les importants revenus de la manne pétrolière ou minière d'un Etat où ne règne pas une fiscalité appropriée, sont-ils inhérents avec un faible niveau de démocratie?

Mots clés : Gouvernance - fiscalité - responsabilité – développement économique - relation Etat-citoyens.

Abstract:

There is a strong link between the tax system and economic growth, whose taxes are the main lever funds to fund critical services and long-term investment. Nevertheless, the relationship between taxation and governance remains neglected in the field of development. In this regard, technical premium on other dimensions approach that are not taken into account and we are interested in some link between the tax system and the state and citizens relationship in developing countries.

To this end, our problem is as follows: The significant revenue from oil wealth or of a state where mining does not reign appropriate taxation, are associated with a low level of democracy?

Keywords: Governance - Taxation - responsibility - economic development - citizen-state relationship.

¹ - Maitre de conférences. Email : senoucibdl@yahoo.fr, Université de Tlemcen

² - Maitre assistant. Email : meradboudia.univ@yahoo.fr, Université de Tlemcen

³ - Maitre de conférences. Email : ahmedbelba2000@yahoo.fr, Université de Tlemcen

الملخص:

هناك صلة قوية بين النظام الضريبي والنمو الاقتصادي، الذي تمثل فيه الضرائب السند الرئيسي قى تمويل الخدمات الأساسية والاستثمارات طويلة الأجل. ومع ذلك، فإن العلاقة التي تربط الضرائب بالحوكمة لا تزال مهمة وذلك في مجال التنمية. في هذا الصدد، فإن الجانب الفني يغلب على الأبعاد الأخرى التي لا تؤخذ بعين الاعتبار، إضافة إلى الاهتمام الضعيف بالعلاقة بين النظام الضريبي والعلاقة. بين الدولة والمواطنين في البلدان النامية

من هذا المنطلق يمكن طرح إشكالتنا على النحو التالي: إن الإيرادات الكبيرة المتأتية من الثروة النفطية أو المنجمية لدولة لا يسود فيها تطبيق ضريبة ملائمة، هل هي مرتبطة بمستوى ضعيف من الديمقراطية؟

الكلمات المفتاحية : الحوكمة - الضرائب - المسؤولية - التنمية الاقتصادية - علاقة الدولة بالمواطن.

Introduction :

Les citoyens adhèrent au principe de l'impôt et admettent de le payer car en contrepartie, ils obtiennent la garantie d'être représentés dans le processus de prise de décision et d'avoir un droit de regard – à travers les institutions élues - sur la façon dont l'argent public est collecté et dépensé.

Le mode d'interaction entre l'État et la société civile est également capital pour la gouvernance et son renforcement de l'État. En conséquence, on peut s'étonner du peu d'attention accordé à l'une des composantes essentielles de la relation entre l'État et ses citoyens : la collecte des recettes publiques et leur utilisation à bon escient.

La négociation entre l'État et la société sur la question de l'impôt est essentielle pour l'émergence d'un État et d'institutions plus fiables et plus efficaces. Alors, notre question centrale se présente ainsi : **Les importants revenus de la manne pétrolière ou minière d'un Etat où ne règne pas une fiscalité appropriée, sont-ils inhérents avec un faible niveau de démocratie?**

Notre papier présente l'impact de la fiscalité sur une mobilisation efficace des citoyens et son importance pour une bonne gouvernance centrée sur l'impôt. A

ce propos, l'amélioration de la gouvernance, nous semblerait passer inévitablement par des systèmes fiscaux fiables.

I. Fiscalité et gouvernance à travers l'histoire:

Historiquement, l'apparition d'Etats capables de fonctionner sans défaillance demeure étroitement associée à la mise en place de systèmes fiscaux⁴.

En occident, les pourparlers entre les pouvoirs publics et les contribuables ont encouragé les gouvernements à instaurer une prospérité économique et à développer les politiques de façon à subvenir aux besoins des citoyens.

Les préoccupations majeures des gouvernants sont l'organisation et le renforcement de l'administration fiscale pour la collecte et la gestion de l'impôt et par la suite l'expansion de son champ d'intervention.

Le concept de « contrat social fiscal » est primordial pour concevoir les conditions qui sont à l'origine de l'apparition de gouvernements spécifiques et de démocraties en Europe de l'Ouest et aux États-Unis. Les citoyens se sont engagés à régler l'impôt par conviction car en contrepartie ils avaient l'assurance d'avoir un droit de regard sur la gestion des deniers publics et de bénéficier d'une représentation quant au processus de prise de décision. Cette exigence est celle affichée lors de la révolte des colonies américaines au XVIIIe siècle : « pas d'impôt sans représentation »⁵, c'est-à-dire, prendre part aux affaires publiques.

L'évolution fiscale en Europe n'est pas tout à fait vulgarisée, ce qui exige la provocation de ce sujet, à titre de rappel. Certains gouvernements traitent l'impôt avec les assujettis et avec ceux qui détiennent les capitaux mobiles d'une façon à avantager les Etats et les contribuables. La négociation de l'impôt implique que celui-ci est moins onéreux à collecter et plus prévisible, ce qui encourage les gouvernements à mieux prévoir les recettes fiscales et les entreprises à investir.

Pour le cas algérien, il existe une contribution à la réflexion et au débat ciblant à combler les retards accusés par le système fiscal et d'autant plus qu'il est déconnecté d'une réalité en pleine mutation. Des spécialistes dans ce domaine ne cessent de déployer d'énormes efforts du moins dans le domaine théorique tout en abordant les sept règles de la gouvernance fiscale⁶ et qui se résument ainsi :

- la concertation pour légitimer le consentement de l'impôt,

⁴ - Moore M., "How Does Taxation Affect the Quality of Governance?" 2007, page 6.

⁵ - London Magazine, No Taxation Without Representation headline (august, 1768), published online at : <http://www.notationwithoutrepresentation.com/>

⁶ -Bensahli, Mustapha « La gouvernance en fiscalité »article de AkliRezouali, publié dans El Watan le 15 - 03 – 2014.

- de la visibilité, permettant d'évaluer la fiscalité à court, moyen et long termes,
- de la lisibilité pour la maîtrise de la gestion de l'impôt,
- de la sécurité juridique,
- la stabilité
- la performance,
- et enfin de la communication pour faire passer le message sur l'utilité de la fiscalité.

Ces règles donnent plus d'éclairage sur le système fiscal en Algérie, pour l'amélioration des capacités de recouvrement de la fiscalité pour faire face aux contractions des recettes pétrolières de l'Algérie et l'impact sur ses équilibres budgétaires et financiers.

II. L'amélioration des recettes fiscales passe inévitablement par la préservation de la prospérité des contribuables :

Une importance particulière a été accordée à l'administration fiscale en matière de procédures de recrutement, de formation et de gestion du personnel spécialisé dans le recouvrement de l'impôt. Ces procédures en forment des modèles d'efficacité et de performance dans ce type d'activité. Ainsi, des procédures de suivi et de contrôle de la collecte de l'impôt et du management des dépenses, sont adoptées par les contribuables au niveau du parlement.

L'objectif primordial des gouvernants est le développement de la prospérité des contribuables et sa préservation à l'effet de croître les recettes fiscales.

En comptant beaucoup plus sur le produit de l'impôt pour solliciter des prêts auprès de leurs administrés, les Hollandais, puis les Britanniques sont passés du statut d'« État fiscal » au statut plus abouti d'« État de finances »⁷.

Le tableau 1 illustre les mécanismes essentiels qui sont en jeu. L'effet imminent de la négociation de l'impôt est le renforcement de la capacité, de la fiabilité et de la réactivité de l'État. A cet effet, les États et les citoyens en ont profité de cette situation.

⁷ -Brewer, John (1989), *The Sinews of Power: War, Money and the English State, 1688-1783*, Routledge, London.

Tableau 1. Effets d'une fiscalité générale sur la gouvernance:

Effets immédiats	Effets intermédiaires	Conséquence directes pour la gouvernance
Effet sur l'Etat La collecte de l'impôt auprès des citoyens est source de revenus pour l'Etat.	I-L'Etat a intérêts à promouvoir la prospérité des citoyens. II-L'Etat a intérêt à développer une administration fiscale pour le renseignement et la collecte de l'impôt.	Plus de réactivité. Plus d'efficacité administrative
Effets sur les citoyens En étant imposés, les citoyens sont engagés dans le processus politique.	I- Certains contribuables sont amenés à se mobiliser pour résister à l'impôt et/ou piloter les modalités d'imposition et la façon dont la recette fiscale est dépensée.	Plus de fiabilité.
Résultats de l'interaction L'Etat et les sociétés négocient. Les contribuables acceptent l'impôt. En retour, ils obtiennent un droit de regard via les institutions sur les modalités de la collecte de l'impôt sur son usage (politique publique).	II- Les impôts sont les plus acceptables et prévisibles et le système d'imposition est plus efficace III- Les politiques publiques s'améliorent du fait du débat et de la négociation. IV- les dépenses d'argent échant public sont plus contrôlées, et ce en matière professionnelle. V- la branche législative (le cas échéant) est renforcée par rapport à l'exécutif.	Plus de réactivité et d'efficacité administrative et politique. Plus de réactivité et d'efficacité politique. Plus de fiabilité. Plus de fiabilité.

Source: Adapté par M. Moore (Avril 2007, « *How Does Taxation Affect the Quality of Governance* », IDS Working Paper 280 Brighton, p.17.

Les relations entre la fiscalité et l'apparition de gouvernements à la hauteur peuvent se résumer par beaucoup d'expériences passées. A l'Est de l'Asie, les pays en voie de développement disposaient des systèmes d'impôt généralisé tout en étant loin du modèle des démocraties de l'Europe occidentale.

Par ailleurs, cela a tissé une relation entre gouvernement et citoyens qui a eu des répercussions favorables sur la prospérité économique et sur l'efficacité de l'Etat. En cas de dépendance des gouvernements de la fiscalité généralisée, ces derniers doivent étendre leur champ d'action à tous les niveaux (zones rurales et régions périphériques). A ce propos, ils sont dans l'obligation de créer une administration spécialisée dans le recouvrement de créances fiscales qui servira de modèle pour développer la fonction publique.

Des efforts énormes déployés en Corée du Sud et au Taipei chinois et à partir de la promulgation d'un système d'impôt fort pour croître les capacités du gouvernement et soutenir des politiques économiques fiables et prospères.

Les ressources publiques au Taipei étaient subordonnées à un système d'impôt généralisé, ce qui a obligé le gouvernement à travailler étroitement avec les entreprises et les services fiscaux ; d'où la nécessité de tenir à jour des registres précis, ce qui a permis d'éviter l'apparition d'un secteur informel.

Le souci des différents gouvernements sud-coréens durant les années 1950, était de mise quant à la gestion de l'impôt, car 34 % des ressources publiques provenaient d'impôts directs.

Ceci a permis la constitution d'une base pour la généralisation de l'impôt durant les années 1960 sous l'égide du premier régime « développementiste » du Président Park, et d'étendre largement un système d'information permettant au gouvernement de cibler avec faisabilité les aides, subventions et autres mesures interventionnistes au profit des entreprises⁸.

Néanmoins, l'évolution progressive et stable de la Corée du Sud et du Taipei Chinois, vers des régimes proches de la démocratie parlementaire, exigeaient des régimes fiscaux relativement généralisé et direct.

Ainsi, on constate le Costa Rica et l'Ile Maurice, parmi les pionniers de la bonne gouvernance en Amérique du Sud ou en Afrique et qui présentent des évolutions analogues : L'impôt n'est pas le seul déterminant d'une croissance rapide, mais il est l'armature d'un Etat fort et efficace et offre entre autre une base solide pour la constitution de régimes de fiabilité et de réactivité.

III- La malédiction des ressources naturelles ; le syndrome hollandais :

La malédiction des ressources connues par l'expression « Dutchdisease » ou « **syndrome hollandais** » est apparue au cours des années 70 et fait référence aux difficultés rencontrées par l'économie hollandaise suite à la mise en exploitation, dans les années 60, des réserves de gaz naturel du gisement de Slochteren⁹. Popularisée par Sachs et Warner, en 1995, cette expression établit une corrélation négative entre l'abondance en ressources naturelles et la croissance du PIB. Ainsi, selon ces auteurs, les pays ayant une plus grande quantité de ressources tendent à croître moins vite que les autres. Cela constitue ce qu'ils appellent une « malédiction » puisque les ressources sont un obstacle

⁸ - Shafer, Michael, (1997) « The Political Economy of Sectors and Sectoral Change: Korea Then and Now » - adresse : <http://www.sscnet.ucla.edu/polisci/faculty/ross/paper.pdf>

⁹ - Bellal S., (2011) « Essai sur la crise du régime rentier en Algérie », Université de Lyon 2.

à la croissance. Ils concluent que le ratio de ressources naturelles exportées sur le PNB explique en partie les écarts de croissance des différents pays.¹⁰

Ainsi, les gouvernements ne taxant pas leurs citoyens sont peu incités à être fiables, réactifs et efficaces. La pertinence du lien entre mauvaise gouvernance et dépendance à l'égard d'une rente, pétrolière par exemple, ne fait pas de doute dans l'abondante littérature disponible sur les pays rentiers, qui comporte aussi bien des études de cas de pays spécifiques que des analyses statistiques consacrées à plusieurs pays¹¹. Il en ressort clairement que les pays rentiers sont peu incités à mettre en place des institutions de collecte de l'impôt et de gestion des recettes fiscales, et ont donc des gouvernements qui ne cherchent guère à étendre leur action dans les régions les plus pauvres et les régions périphériques, à l'exemple du cas algérien.

Beaucoup d'États du Moyen-Orient, du bassin caspien et d'Afrique placent des montants colossaux de leurs exportations de pétrole vers les pays riches. Le pétrole est une ressource concentrée d'un point de vue géographique et les bénéfices de son extraction reviennent donc à un petit nombre de grandes entreprises et d'États, et aux individus qui les contrôlent. À cet effet, on ne relève que les États disposant de la rente pétrolière :

- ne dépendent pas de leurs citoyens-contribuables (donc pas de compte rendu à ces citoyens);
- n'ont pas de motivations à promouvoir un plus large développement économique ;
- utilisent les revenus du pétrole pour acheter l'opposition politique et financer un État sécuritaire et répressif ;
- trouvent facilement des renforts militaires et politiques auprès d'autres pays ;
- n'incitent guère les contribuables à s'engager dans le processus politique local dans la mesure où il n'y pas de négociation sur les sources des recettes publiques et sur l'utilisation de ces recettes ;
- fonctionnent sans transparence aucune quant à leurs recettes, et avec pas ou peu de supervision législative ;
- n'ont guère intérêt à mettre en place des administrations efficaces pour la levée et la collecte de l'impôt.

¹⁰ - Blancheton E., BecuweS. & CharlesL., (2013), "Les grandes tendances du commerce extérieur français pendant la première mondialisation," *Economies et Sociétés (Série 'Histoire Economique Quantitative')*, Association Française de Cliométrie (AFC), issue 47, pages 45.

¹¹ - Bräutigam D., Fjeldstad O.-H. et Moore M. (2008), "Taxation and State-Building in Developing Countries : Capacity and Consent", Cambridge University Press, Cambridge, pp. 135-160.

Les États rentiers constituent un cas extrême et certains pays comme le Botswana ont su gérer efficacement leurs ressources naturelles. Néanmoins, la corrélation entre mauvaise gouvernance et rôle limité de l'impôt dans le financement de l'État se retrouve dans un grand nombre de pays et de régions.

En Russie, le financement de l'État dépend encore d'un nombre restreint de grandes entreprises qui se consacrent à l'extraction de ressources naturelles dans le secteur énergétique (Pas de débat sur le problème de l'impôt, et pas de contrat social).

Une comparaison peut être entre les différents gouvernements provinciaux en Argentine : d'un point de vue historique, ceux qui sont liés le plus de l'imposition généralisée des citoyens sont aussi les plus démocratiques. Dans les provinces qui recevaient d'importantes subventions du gouvernement central ou qui bénéficiaient d'un revenu pétrolier, les dirigeants politiques locaux sont souvent parvenus à acheter ou réprimer l'opposition démocratique¹².

La rente tirée de la différence entre le prix de vente et le coût d'exploitation des hydrocarbures peut avoir des effets pervers importants. Les Pays-Bas l'ont appris à leurs dépens dans les années 70, après que fut découvert et exploité l'important gisement de gaz de Groningue¹³.

IV- Fiscalité et gouvernance : Cas des pays en développement :

Le lien entre la fiscalité et la gouvernance n'est pas immédiatement apparent mais en fait la fiscalité est importante pour la gouvernance. La fiscalité peut favoriser l'instauration d'un processus de négociation entre l'État et les citoyens.

Ainsi, pour exister et fonctionner, tout Etat est dépendant de ressources financières suffisamment disponibles. Ce besoin est dicté par la fonction essentielle de l'Etat et les gouvernements au niveau régional ou local d'offre des services de base à la population dans des domaines tels que la santé, l'éducation ou la sécurité. Les sources possibles de financement sont multiples et, au delà des divers instruments fiscaux disponibles, certains pays disposent de ressources naturelles dont l'exploitation peut permettre de dégager une rente économique ou encore se financer par l'endettement.¹⁴

¹² -Gervasoni, 2006 Gervasoni, Carlos (2006), « A Rentier Theory of Subnational Authoritarian Enclaves: The Politically Regressive Effects of Progressive Federal Revenue Distribution », communication présentée au Congrès annuel de The American Political Science Association, Philadelphie, www.allacademic.com/meta/p152723_index.html.

¹³ -www.alternatives-economiques.fr/le-syndrome-hollandais_fr_art_189_2

¹⁴ - Raess Pascal, (2007), « Fiscalité et gouvernance : rôle et impact de la coopération internationale au développement », Annuaire suisse de politique de développement, Vo. 26 n°2 - P 2

Les questions fiscales se trouvent au cœur du rôle de l'Etat dans le processus de développement ; l'échec dans ce domaine politique – qu'il s'agisse d'imposition, de dépenses publiques ou encore de gestion du déficit budgétaire et de la dette publique – peut rapidement porter atteinte à la croissance, et donc entraver la réduction de la pauvreté. Dans cette optique, la politique budgétaire donne probablement plus d'indices sur la stratégie de développement d'un pays que ne le fait tout autre domaine politique.¹⁵

Pour le cas de l'Algérie, la direction générale des impôts (DGI) précise que les retenus à la source effectués sur les revenus des salariés sont très importants (IRG, IBS) et représentent un montant important, soit 862,4 milliard de dinars (50 % du montant global recouvré qui est de 1.549 milliards de dinars). En d'autres termes ; la moitié des impôts payés en Algérie proviennent des salariés.

L'autre moitié provient des entreprises ne disposant pas d'appuis pour s'en dérober aux impôts ou bien qu'elles sont publiques (obligation de régler au trésor public).

L'informel s'alimente de la fraude fiscale. En quelques sortes, l'impôt ordinaire reste faible comparativement à l'importance du marché piétiné par l'informel. La politique fiscale demeure injuste car elle taxe le travail légal et fait semblant de n'avoir pas constaté le marché informel.

1-Le Consensus de Monterrey sur les questions de fiscalité et de gouvernance :

Le consensus de Monterrey¹⁶ constitue un document de référence et l'un de ses principaux mérites est de répondre à la question cruciale de la cohérence des politiques économiques dans le cadre du financement du développement. Lors du dernier dialogue de 2005 sur l'état de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, les acteurs planétaires ont à nouveau insisté sur l'importance capitale de deux éléments pour le financement du développement notamment dans les PED : l'augmentation de la mobilisation des recettes fiscales domestiques et la réforme des systèmes fiscaux.

Un second mérite du Consensus de Monterrey est sa mise en relation des questions de fiscalité, de gouvernance (y compris les questions liées à la corruption) et de développement durable.

Néanmoins, les résultats obtenus par la mise en œuvre du Consensus de Monterrey illustrent les difficultés à mettre ces recommandations en pratique,

¹⁵ - Raess Pascal, 2007, Op.cit., p 5

¹⁶ - Organisé le 18 au 22 mars 2002 à Monterrey, elle avait pour but de définir un nouveau partenariat global où les pays du Nord et du Sud s'engageaient, de manière complémentaire, à surmonter les obstacles au développement. Le texte complet du Consensus de Monterrey se trouve dans le Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, doc. A/CONF.198/11, disponible sur <<http://www.un.org/esa/ffd>>.

notamment à cause de la complexité des situations politiques dans les PED et du rôle difficile, et parfois ambigu, joué par les institutions de la coopération internationale.¹⁷

2- Réforme du système fiscal et stabilité macroéconomique :

La coopération internationale en matière de fiscalité n'a pas contribué réellement la mobilisation des recettes fiscales dans les pays pauvres, et l'évasion fiscale des PED demeure importante, surtout en direction des grands centres financiers du Nord. La mobilisation des ressources nationales s'impose en effet pour aider les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire à combler l'écart financier nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), écart qui est estimé à 73 milliards de dollars en 2006 et passera à 135 milliards de dollars en 2015.¹⁸

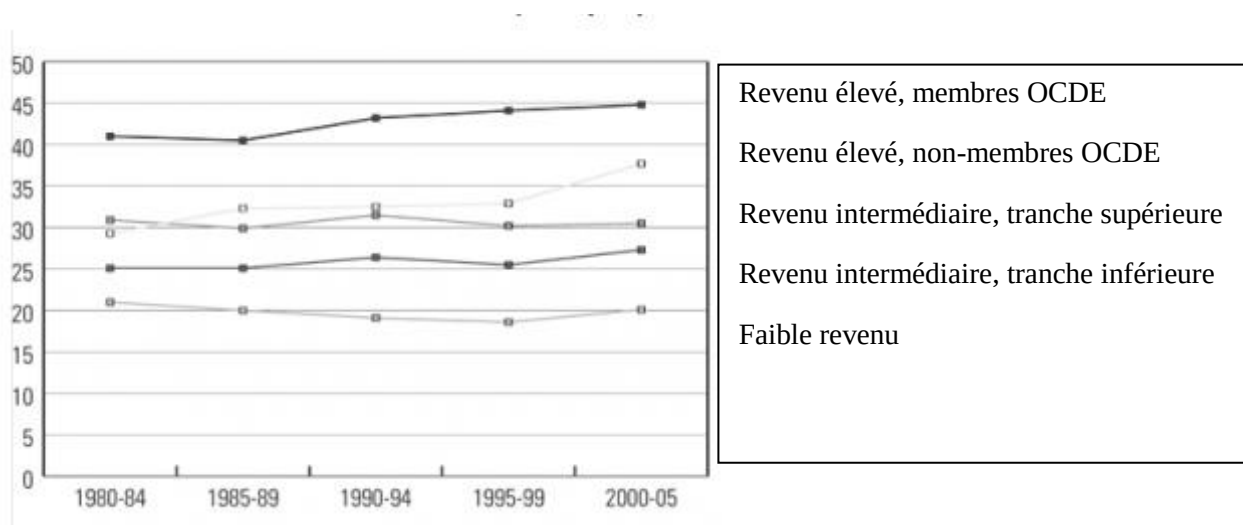
Actuellement, les PED les plus pauvres, en particulier en Afrique, présentent des modèles différents de ceux des pays de l'OCDE. Il n'est pas question de proposer la simple reproduction des modèles de certains pays mais plutôt de s'appuyer sur l'expérience historique en matière de fiscalité des pays les plus avancés, fondement du renforcement de l'État. Il s'agit d'appliquer une même logique aux circonstances d'aujourd'hui.¹⁹

Ainsi, nombreux sont les PED qui ne sont pas en mesure de remplir leurs tâches visant à créer un environnement macroéconomique stable, à instaurer les conditions-cadres pour stimuler la croissance économique, à allouer les ressources de façon efficace et à redistribuer le revenu national. Une telle situation est largement due à la faiblesse de ces Etats, éclairée par la grande imperfection des systèmes d'imposition en place ainsi que par l'absence de pacte fiscal entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé. Globalement, on peut affirmer que les recettes fiscales en pourcentage du PIB des PED n'ont pas sensiblement augmenté ces vingt-cinq dernières années (Illustration 1). Cependant, ces chiffres peuvent cacher des situations contrastées selon les pays, n'excluant pas un certain nombre de succès.

¹⁷ Poulantzas Nicos, (éd. 2013) « L'Etat, le pouvoir et le socialisme », Paris, Les Prairies ordinaires, p. P37

¹⁸ - Benabdallah Y., Hamidouche N. et Rahmoun T., (2008) " L'investissement en Algérie, entre bénédiction et malédiction des ressources" in "Les boucles ou enchaînement investissement étranger et la croissance économique des pays méditerranéens, projet Femise FEM22-37, coordonné par G. Duchêne", Mars 2008

¹⁹ - OCDE (2007), Rapport 2006, Volume 8, n°1 - www.unctad.org/fr/docs/aconf198d11_fr.pdf.

Illustration 1. Total des recettes fiscales et des dons\ PIB (en pourcentage du PIB)

Source : FMI\BM, *La politique budgétaire : un instrument de croissance et de développement. Rapport intérimaire*, DC2006-0003, 6 avril 2006, p. 34.

3- La Bonne gouvernance fiscale : cadre analytique :

La bonne gouvernance et ses concepts ont suscité beaucoup d'intérêt chez les universitaires, les gouvernements, et la société civile au cours de ces dernières années.

La bonne gouvernance est pratiquement dans tous les domaines de l'activité de l'État (la politique, l'économie, les finances et la société). La bonne gouvernance financière est généralement considérée comme un complément et un facilitateur de la bonne gouvernance dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La bonne gouvernance fiscale est considérée comme un ingrédient essentiel de la bonne gouvernance financière, car elle désigne la capacité de l'État à mobiliser les ressources afin de permettre à l'État la mise en œuvre de ses politiques et programmes ciblant la promotion du développement. En d'autres termes, la bonne gouvernance fiscale se réfère à l'efficacité et à l'efficacité dans la mobilisation des ressources et à l'étendue de la transparence et de la responsabilité dans le système fiscal²⁰.

Un système fiscal efficace est un indicateur important de la capacité étatique effective et «renforce la légitimité de l'État et renforce la responsabilité entre l'État et les citoyens». Il engendre également la confiance dans la Bonne Gouvernance Financière²¹ qui est un élément important de la bonne gouvernance. L'efficacité de l'aide étrangère, l'allègement de la dette et

²⁰ - Bertrand Alain, Montagne Pierre, (2008), « Domanialité, fiscalité et contrôle : la gouvernance locale contractuelle des ressources renouvelables dans un contexte de décentralisation (Niger, Mali et Madagascar) », Revue : Environnement et décentralisation dans les pays en développement, Volume 141, 2008/1, P8.- Adresse internet : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=MED_141_0011

²¹ - Bertrand Alain, Montagne Pierre, (2008), Volume 141, Op.cit., P12.

l'augmentation des revenus provenant des ressources naturelles dépendent de la Bonne Gouvernance Fiscale et de la Bonne Gouvernance Financière.²²

La Bonne Gouvernance Fiscale contribue à la réduction de la pauvreté et, partant, à la réalisation des Objectifs du Millénaire²³.

Le processus de recouvrement de l'impôt est l'un des objectifs les plus cruciaux de la bonne gouvernance financière en raison de sa capacité à déterminer la répartition du pouvoir et la légitimité de l'État.

La fiscalité et la réforme fiscale consiste à améliorer la capacité administrative, financière et institutionnelle des gouvernements et ce à l'effet de réaliser les objectifs publics pour les causes ci-après²⁴:

- Les gouvernements doivent capable d'assurer un financement durable pour les programmes sociaux et pour les investissements publics pour réussir la croissance économique et le développement.

- La fiscalité est la relation unissant les fonctionnaires de l'État avec la société civile et les citoyens.

- La diversité de l'assiette fiscale (impôts fonciers, de perceptions de taxes par la douane)est un indicateur révélateur de la capacité de l'État à échanger avec différents secteurs et régions et témoigne du contexte dans lequel l'autorité étatique imprègne la société.

- La nécessité d'une capacité financière pour construire un État légitime et cette légitimité est issue en grande partie de la prestation de services du gouvernement.

²² - Baunsgaard, Thomas et M. Keen (2005), « Tax Revenue and (or?) Trade Liberalization », Document de travail du FMI n°05/112, FMI, New York, P24

²³ - Baunsgaard, Thomas et M. Keen (2005), Op cit, p 25.

²⁴ - Brun, Jean-François, G. Chambas et S. Guérineau (2007) « La mobilisation de ressources propres locales en Afrique » - adresse internet : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/La_mobilisation_de_ressources_propres_locales_en_Afrique.pdf

Conclusion :

Les preuves que la fiscalité peut contribuer à la croissance économique sont visibles dans le monde entier. En outre, on connaît peu l'effet que peut avoir la fiscalité sur la qualité de la gouvernance sur les pays en développement. Des recherches récentes sur la gouvernance suggèrent que la fiscalité peut soutenir les relations entre Etat et citoyens dans les pays en développement. Le processus fiscal constitue un moyen de promouvoir la responsabilité de rendre des comptes et aussi de renforcer les capacités des administrations.

La relation reste solide entre mauvaise gouvernance et dépendance minières (pétrole, phosphate, fer, ...); les écrits sont nombreux qui le montre bien; particulièrement des études de cas de pays spécifiques et les statistiques qui y sont consacrées. L'impôt fait converger l'ensemble des acteurs économiques ayant des intérêts communs dans ce domaine. Il joue le rôle de rassembleur des acteurs économiques ayant des intérêts communs dans ce domaine. Aussi, la mobilisation des citoyens concernant le problème de l'impôt provoque leur engagement dans le débat politique public en général.

La fiscalité occupe une importance primordiale, pour les citoyens imposable ainsi que pour le devenir de l'économie algérienne, dont on sait la dépendance énormes aux recettes pétrolières et à la fiscalité des hydrocarbures. La bonne gouvernance constitue un élément fondamental de l'aptitude d'un pays à se développer et à rationaliser l'utilisation des ressources.

Pour le cas algérien, Le système fiscal accuse un retard. Il existe une contribution à la réflexion et au débat ciblant à combler les retards accusés par le système fiscal et d'autant plus qu'il est déconnecté d'une réalité en pleine mutation. Des spécialistes dans ce domaine ne cessent de déployer d'énormes efforts du moins dans le domaine théorique tout en abordant les règles de la gouvernance fiscale.

BIBLIOGRAPHIE :

1. **Baunsgaard, Thomas et M. Keen (2005)**, « Tax Revenue and (or?) Trade Liberalization », Document de travail du FMI n°05/112, FMI, New York, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2005/wp05112.pdf.
2. **Bellal Samir (2011)**, « Essai sur la crise du régime rentier en Algérie », Université de Lyon 2
3. **Bensahli, Mustapha(2014)** « La gouvernance en fiscalité » article de Akli Rezouali, publié dans El Watan, consulté le 15 - 03 – 2014.
4. **Benabdallah Y., Hamidouche N. et Rahmoun T. (2008)**, " L'investissement en Algérie, entre bénédiction et malédiction des ressources"" in "Les boucles ou enchaînement investissement étranger et la croissance économique des pays méditerranéens, projet Femise FEM22-37, coordonné par G. Duchêne", Mars 2008.
5. **Bernstein, Thomas P. et Xiaobo Lü (2003)**, Taxation without Representation in Contemporary China, Cambridge University Press, Cambridge.
6. **Bertrand Alain, Montagne Pierre, (2008)**, « Domanialité, fiscalité et contrôle : la gouvernance locale contractuelle des ressources renouvelables dans un contexte de décentralisation (Niger, Mali et Madagascar) », Revue : Environnement et décentralisation dans les pays en développement, Volume 141, 2008/1, P8.- Adresse internet : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=MED_141_0011.
7. **Bird, Richard M. (2007)**, « Tax Challenges Facing Developing Countries: A Perspective from Outside the Policy Arena », DFID, Londres.
8. **Bird, Richard M. et Gendron P.-P. (2007)**, the VAT in Developing and Transitional Countries, Cambridge University Press, Cambridge.
9. **Blancheton E., Becuwe S. & Charles L., (2013)**, "Les grandes tendances du commerce extérieur français pendant la première mondialisation," Economies et Sociétés (Serie 'Histoire Economique Quantitative'), Association Française de Cliométrie (AFC), issue 47. - <https://ideas.repec.org/a/afc/ecosoc/y2013i47p1515-1537.html>
10. **Brun, Jean-François, G. Chambas et S. Guerineau (2007)**, « La mobilisation de ressources propres locales en Afrique », adresse internet : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/La_mobilisation_de_ressources_propres_locales_en_Afrique.pdf
11. **Bräutigam, Deborah (2008)**, « Contingent Capacity: Export Taxation and State-Building in Mauritius »,
12. **Bräutigam D, Fjeldstad O.-H. et Moore M. (2008)**, *Taxation and State-Building in Developing Countries : Capacity and Consent*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 135-160.
13. **Bräutigam D, Fjeldstad O.-H. et Moore M. (2008)**, *Taxation and State-Building in Developing Countries: Capacity and Consent*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 235-260.
14. **Bräutigam D, Fjeldstad O.-H. et Moore M. (2008)**, *Taxation and State-Building in Developing Countries: Capacity and Consent*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 114-135.
15. **Brewer, John (1989)**, *The Sinews of Power: War, Money and the English State, 1688-1783*, Routledge, London.
16. **Brun, Jean-François, G. Chambas et S. Guerineau (2007)**, « Aide et mobilisation fiscale », Jumbo 21, AFD, Paris,

17. **Collier, Paul (2006)** « Is Aid Oil? An Analysis of Whether Africa Can Absorb More Aid », *World Development* 34:9, pp. 1482-97.
18. **Ernst, Ulrich (éd.) (2007)**, *From Curse to Cures: Practical Perspectives on Remediating the Resource Curse*, Development Alternatives, Washington.
19. **Fjeldstad, Odd-Helge (2005)**, « Corruption in Revenue Administration: Challenges and Policy Responses »,
20. **Fjeldstad, Odd-Helge et Therkildsen O. (2008)**, « Mass taxation and state-society relations in East Africa ».
21. **FPA (Forum pour le partenariat avec l'Afrique) (2006)**, « Les Ressources pour le développement de l'Afrique », Rapport préparé pour la 7ème réunion du FPA, 26-27 octobre 2006, Moscou, www.oecd.org/dataoecd/52/56/37702523.pdf.
22. **Gervasoni, Carlos (2006)**, « A Rentier Theory of Subnational Authoritarian Enclaves: The Politically Regressive Effects of Progressive Federal Revenue Distribution », communication présentée au Congrès annuel de The American Political Science Association, Philadelphie, adresse internet : www.allacademic.com/meta/p152723_index.html.
23. **Gupta Sanjeev et al. (2003)**, « Foreign Aid and Revenue Response: Does the Composition of Aid Matter? »,
24. **Moss Todd, Pettersson G. et N. Van Dewalle (2006)**, « An Aid-Institutions Paradox? A Review Essay on Aid Dependency and State Building in Sub-Saharan Africa, Center for Global Development », *Working Paper* 74, Washington D.C., www.cgdev.org/content/publications/detail/5646.
25. **OCDE CAD (2005)**, « Lessons Learned on the Use of Power and Drivers of Change Analyses in Development Co-operation – Final Report », OCDE CAD Network on Governance (GOVNET), Paris, www.gsdr.org/docs/open/DOC82.pdf.
26. **OCDE (2007)**, *Coopération pour le développement : Rapport 2006*, Revue de l'OCDE sur le développement, Volume 8, n°1. Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002, Organisation des Nations Unies, New York, adresse internet : www.unctad.org/fr/docs/aconf198d11_fr.pdf.
27. **Poulantzas Nicos, (1976)** « L'Etat, le pouvoir et le socialisme », Paris, Les Prairies ordinaires.
28. **Remmer, Karen L. (2004)**, « Does Foreign Aid Promote the Expansion of Government? », *American Journal of Political Science* 48:1, pp. 77-92.
29. **Raess Pascal, (2007)**, « Fiscalité et gouvernance : rôle et impact de la coopération internationale au développement », *Annuaire suisse de politique de développement*, Vo. 26 n°2 – adresse internet : <http://aspd.revues.org/153>
30. **Ross, Michael L. (1999)**, « The Political Economy of the Resource Curse », *World Politics* 51:2, pp. 297-322, www.sscnet.ucla.edu/polisci/faculty/ross/paper.pdf.
31. **Shafer, Michael, (1997)** « The Political Economy of Sectors and Sectoral Change: Korea Then and Now », S. Maxfield et B.R. Schneider (éds.), *Business and the State in Developing Countries*, Cornell University Press, Ithaca, NY.
32. **Soest, Christian von (2008)**, « Donor Support to Tax Administration in Africa: Experience in Ghana, Tanzania, Uganda and Zambia », *Discussion Papers* 2/2008, DIE (German Development Institute), Bonn, accessible à : www.die-gdi.de/DIE_Homepage.nsf/FSdpub?OpenFrameset.
33. **Tilly, Charles (1992)**, *Coercion, Capital and European States: AD 990-1992*, Blackwell Publishers, Cambridge, MA.